



## COMMUNIQUÉ

### Mise en place de nouvelles modalités d'accueil du public en ce qui concerne l'urbanisme

A partir du 23 mars 2015, le public sera accueilli au service urbanisme de la Mairie selon les horaires suivants :

**Les mardis et jeudis de 13h30 à 17h00.**

Les demandes de renseignements concernant l'urbanisme (y compris lorsqu'elles sont formulées par téléphone), ainsi que les dépôts de dossiers d'urbanisme se feront uniquement dans ces créneaux horaires et aux jours indiqués.

Merci de votre compréhension.

Le Maire,



Jean DELALANDRE